



Opération exemplaire en Île-de-France

DÉCONDITIONNEMENT ET COMPOSTAGE DE DÉCHETS ALIMENTAIRES À VERT-LE-GRAND (91)

Moulinot

Economie circulaire et Déchets

Bénéficiaire

SAS Moulinot Compost & Biogaz

Partenaire

Direction régionale Île-de-France de l'ADEME

Coût (HT)

Coût global : 509 k€

Financement ADEME : 141 k€

Bilan en chiffres

- 3 500 tonnes de déchets verts traitées
- 1 500 tonnes de déchets alimentaires traitées
- 2 000 tonnes de compost et de lombricompost produites
- 0,7% d'indésirables dans la soupe organique

Date de lancement

2017

Pourquoi agir

La SAS Moulinot Compost & Biogaz est une entreprise solidaire spécialisée dans le tri à la source, la collecte et la valorisation des biodéchets. Elle a été créée par M. Stephan Martinez, héritier d'une lignée de restaurateurs depuis plusieurs générations et pionnier de la valorisation des déchets dans la restauration parisienne. L'entreprise propose également des parcours de formation et de qualification à des personnes éloignées de l'emploi. En 2017, elle a développé un procédé innovant visant à mélanger des biodéchets avec des déchets verts, puis à affiner le produit avec des vers de terre. L'objectif est de produire un compost qui sera redistribué pour les besoins de l'agriculture urbaine et péri-urbaine d'Île-de-France.

L'enjeu est important car, chaque année, ce sont 2 millions de tonnes de déchets organiques qui sont générées en Île-de-France. En l'absence de tri, ces déchets sont incinérés ou enfouis avec des conséquences importantes sur l'environnement. Or ces dernières années, la réglementation a évolué pour favoriser le développement du tri des biodéchets :

- il est obligatoire depuis 2012 pour les « gros producteurs » ;
- il est fortement encouragé pour les collectivités qui devront le mettre en place pour les particuliers d'ici à 2024 selon l'article 88 de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

Néanmoins, la région Île-de-France manque cruellement d'outils permettant de traiter ces déchets. Avant ce projet, il n'existait par exemple pas de plateforme de compostage de grande échelle pour revaloriser les biodéchets SPA3 (déchets alimentaires) des ménages ou des restaurants. Le projet de Moulinot répond ainsi à un réel besoin et permet à l'entreprise de se positionner comme un acteur de l'économie circulaire.

Sa démarche a été soutenue par la Direction régionale Île-de-France de l'ADEME.

Présentation et résultats

Un des critères les plus observés par les utilisateurs de compost issu de la collecte de déchets alimentaires est la part d'indésirables dans le produit fini. Réduire la proportion d'indésirables passe ainsi par la mise en place d'un déconditionneur sur la plateforme de compostage, ce qui constitue la dernière étape de garantie de qualité du tri.

L'installation mise en place par Moulinot Compost & Biogaz sur son site de Vert-le-Grand comprend :

- une trémie de réception des déchets ;
- une vis d'alimentation du déconditionneur ;
- un déconditionneur ;
- une tonne à lisier tractée avec un dispositif d'injection de la soupe organique sur l'andain de déchets verts.

L'ensemble de l'installation permet de séparer la partie organique et les indésirables dans des conditions de travail optimisées pour l'opérateur : le poste de travail est plus propre et la manipulation de la soupe organique est plus facile. Il faut désormais deux heures pour traiter 7,5 tonnes de déchets alimentaires, de la réception à l'incorporation.

Au final, les 3 secteurs clés de la démarche sur le tri des déchets sont :

- la formation des opérateurs sur le site de production des déchets alimentaires ;
- la formation des chauffeurs-ripeurs pour garantir une levée de bacs triés optimale ;
- l'utilisation d'un déconditionneur pour écarter les dernières erreurs de tri et le contenant plastique.

Focus

Le déconditionneur est un broyeur à fléau enchâssé dans un trommel composé de 4 séries de grilles de mailles différentes. Le choix des mailles (8mm, 12 mm, 25 mm) a permis d'obtenir une soupe organique à seulement 0.7 % d'indésirable sur matière sèche.

“

Nous organisons beaucoup de visites sur le site. La propreté du site et la qualité de la soupe, et donc du compost final, nous ont permis d'encourager le geste de tri auprès de nos clients. Ces deux points ont été rendus possibles par une installation complète de déconditionnement, aussi bien la trémie en amont du déconditionneur que la tonne à lisier en post-déconditionnement. L'investissement reste toutefois conséquent et l'aide de l'ADEME a été décisive pour le rendre réalisable.

”

**Mme Vincent Desbois, responsable Compostage
Chez Moulinot Compost & Biogaz**

Facteurs de reproductibilité

La généralisation de la collecte sélective des déchets alimentaires et le développement des exécutoires « compostage » passe par une maîtrise de la qualité des produits finis. L'installation du déconditionneur, qui permet d'optimiser le tri des déchets alimentaire, en constitue un élément majeur.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Le site internet de l'ADEME
www.ademe.fr/dechets
- Le site de la Direction régionale Île-de-France de l'ADEME
www.ile-de-france.ademe.fr
- Le site de Moulinot Compost & Biogaz
www.moulinot.fr

CONTACTS

- Moulinot Compost & Biogaz
Tél : 01 74 30 99 77
contact@moulinot.fr
- Direction régionale Île-de-France de l'ADEME
Tél : 01 49 01 45 47
ademe.ile-de-france@ademe.fr

